



Politique de gestion écoresponsable du matériel roulant

Mars 2023

Table des matières

Contexte	3
<hr/>	
1. Introduction	4
<hr/>	
2. Objectifs et résultats de l'itération précédente	5
<hr/>	
3. Observations faites sur la gestion actuelle de la flotte	7
<hr/>	
4. Définition des nouveaux objectifs et orientations	9
<hr/>	
5. Rôles et responsabilités	11

Contexte

Face aux impacts des changements climatiques, les pays à travers le monde se mobilisent afin de minimiser leur empreinte environnementale. Pour ce faire, le Canada s'est doté d'un plan de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) qui couvre une période allant jusqu'en 2030. Le Québec n'est pas en reste et a mis en place le Plan pour une économie verte, incluant un échéancier similaire.

C'est dans ce contexte que la Ville de Laval souhaite s'imposer en tant que leader dans la communauté en inspirant ses citoyens à prendre un virage vert. En effet, un des défis de la « Vision stratégique Laval 2035 : urbaine de nature » est de mettre en place des mesures afin d'atteindre les cibles convenues de réduction des GES. Ainsi, puisque près de la moitié des GES émis par la Ville de Laval provient des véhicules et équipements motorisés (matériel roulant), la Ville s'est dotée d'un outil pour réaliser sa vision : la Politique de gestion écoresponsable du matériel roulant.

Cette politique fixe les objectifs et oriente la gestion du matériel roulant de la Ville pour atteindre les cibles de réduction de GES. Le présent document est une mise à jour de la politique écrite en 2020, et tient compte de l'évolution des technologies, des nouvelles orientations et façons de faire dans le domaine de la transition énergétique. Ainsi, cette mise à jour se veut davantage adaptée au contexte actuel et propose des actions mieux ciblées pour atteindre les objectifs. Ces actions devraient permettre à la Ville de Laval de réduire concrètement son empreinte environnementale et de se positionner en tant que leader dans la promotion d'un milieu de vie plus sain.



Introduction



Le matériel roulant émet près de 50% des émissions de gaz à effet de serre (GES) à la Ville de Laval¹. Afin d'atteindre sa cible de réduction des GES, elle présente une deuxième itération de sa politique de gestion écoresponsable. Cette politique définit des actions concrètes qui seront mises en place pour assurer une gestion verte des équipements roulants.

Le mandat ultime de la Ville est d'offrir des services de grande qualité aux citoyens, dans le respect de leur capacité de payer. D'ailleurs, cet équilibre guide les actions à prendre à travers la politique. Elle contient ainsi un ensemble d'orientations, des objectifs et un plan d'action clairement défini, afin de permettre à la Ville d'occuper sa position de leader au sein de la communauté pour la diminution de son empreinte environnementale.

Dans un premier temps, un bilan de la première phase du plan d'action sera émis. Ce bilan mettra en contexte les objectifs précédents et les résultats atteints. Ensuite, des observations seront faites pour identifier les points de vigilance de la gestion actuelle de la flotte. Enfin, de nouveaux objectifs, orientations et plan d'action pourront être présentés, afin de s'assurer que la politique puisse mesurer l'impact environnemental et évaluer les changements nécessaires à la Ville de Laval.

1. Dans cette politique, la Ville de Laval est l'entité employeuse; les flottes en question sont : la flotte corporative, la flotte du Service de police et la flotte du Service de sécurité incendie.

Objectifs et résultats de l'itération précédente

2

La première itération de la politique comportait cinq objectifs principaux :

- Affirmer l'engagement de la Ville dans la lutte aux changements climatiques, d'ailleurs amorcé par l'adhésion à la Convention mondiale des maires
- Adopter une approche responsable envers la consommation d'énergies fossiles en diversifiant les types de véhicules de son parc de matériel roulant et en continuant d'y intégrer des mesures de mitigation
- Amener tous les services de la Ville de Laval à analyser leur utilisation de véhicules qui émettent des GES et apporter des solutions réalisables selon leur contexte opérationnel et les orientations de cette politique
- Assurer une veille technologique et renouveler la flotte de véhicules en considérant les meilleures technologies offertes et adaptées aux besoins
- Être un laboratoire d'innovation en privilégiant l'examen de nouvelles solutions et agir comme banc d'essai pour les entreprises innovantes

À l'heure du bilan, au terme de la période couverte par la première itération, on peut remarquer que la Ville est engagée à lutter contre les changements climatiques sur plusieurs fronts :

- Des cibles de réduction de GES avec des échéances ont été définies
- Du recrutement a été effectué dans différents services pour assurer une meilleure gestion de la flotte et la mise en place de meilleures pratiques environnementales
- Des budgets ont été revus pour permettre des acquisitions visant le verdissement de la flotte

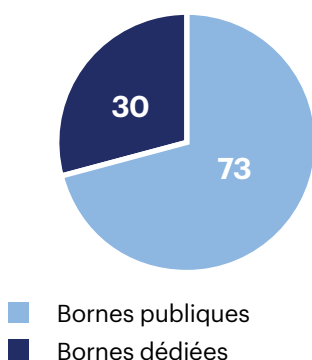
- Un plan de remplacement des équipements sur dix ans a été établi (PDI)
- Des validations et études de faisabilité sont faites désormais pour les acquisitions afin de privilégier l'achat écoresponsable en fonction des besoins opérationnels
- Une plus grande mobilisation au niveau des acquisitions est assurée pour être à l'écoute du marché et effectuer une veille technologique

Toutefois, un travail reste encore à faire pour définir clairement les besoins qualitatifs et quantitatifs de tous les services pour effectuer des achats conséquents et écoresponsables. De plus, la Ville pourrait se positionner en tant que promoteur du changement en s'associant à des partenaires innovateurs. Pour se faire, un alignement avec les objectifs du Service de développement économique et initié par cette instance serait souhaitable.

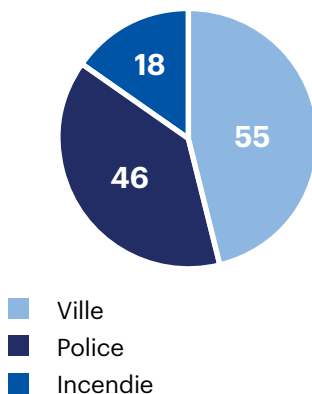
La première itération de la politique a donc permis d'amorcer le changement, en plus d'entamer une sensibilisation considérable envers ses enjeux. La présente politique se veut donc plus concrète et structurée dans les actions menées. Il faut tout de même souligner que certains objectifs visés précédemment n'ont pu être atteints en raison de certains manquements dans la gestion actuelle de la flotte. La prochaine partie expose les faits observables de celle-ci.

Principales réalisations

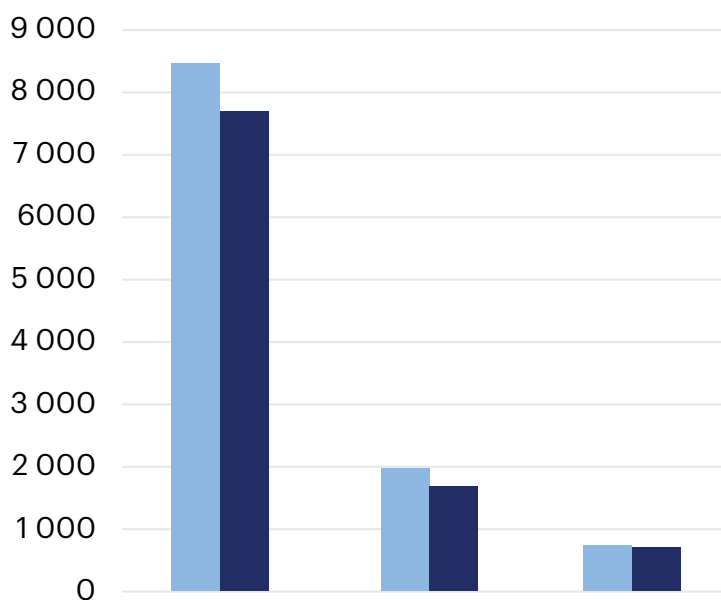
Nombre de bornes installées



Nombre de véhicules électriques acquis



Émissions de GES (tCO₂éq)



	Ville	Police	Incendie
2018	8 452	1 965	752
2022	7 685	1 684	719

	2018	2022	Cible 2035
Total GES (tCO₂éq)	11 169	10 088	8 935
% de réduction	-	9,7%	20%



Au moins 30 mécaniciens formés
Méthodes de sécurité lors d'intervention sur des véhicules électriques



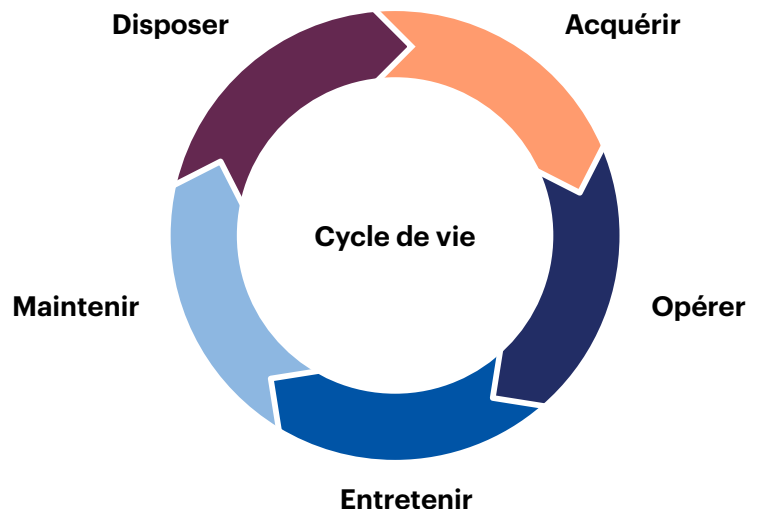
Processus de remplacement en faveur de véhicules électriques

Observations faites sur la gestion actuelle de la flotte

3

Afin d'assurer un succès des actions de la politique, il est important de noter les points à améliorer dans la gestion actuelle de la flotte. Trouver des solutions par rapport à ces points contribuerait grandement à l'atteinte des objectifs. Voici, quelques-unes des observations relevées :

- Une analyse des besoins en équipements est nécessaire au niveau des services de la Ville afin d'effectuer les différentes améliorations. Pour ce faire, un système de télémétrie serait utile et adapté. Il permettrait d'analyser l'utilisation actuelle des équipements de façon plus précise afin d'effectuer une meilleure gestion de la flotte. Il permettrait entre autres d'analyser les données sur la conduite des utilisateurs, les paramètres des véhicules pour un entretien préventif et pour poursuivre l'électrification des véhicules. Le suivi des véhicules pour optimiser leur consommation, leurs parcours et le respect des normes auxquelles ils sont soumis pourraient également être mieux gérés. De plus, l'acquisition d'un système de télémétrie permettrait d'atteindre un des six objectifs que la Ville s'est fixés, soit d'augmenter la prestation numérique de services externes et internes de 10% par année, et ce, pour les 5 prochaines années.
- Des processus de mesures sont nécessaires pour effectuer une meilleure gestion de la flotte. Identifier les indicateurs pertinents, garder une traçabilité et constituer des tableaux de bord sont des processus qui permettraient un suivi plus régulier et une meilleure vue d'ensemble de l'état de santé de la flotte. Un système de télémétrie contribuerait également à mettre en place des processus des suivis de consommation de carburant, de kilométrage, d'itinéraires et de tracés des routes.
- Une revue des processus existants devrait être faite pour assurer leur cohérence, de même que l'intégration d'une analyse de risques à différentes étapes. À titre de référence, les étapes du cycle de vie des véhicules sont présentées sur le graphique qui suit.



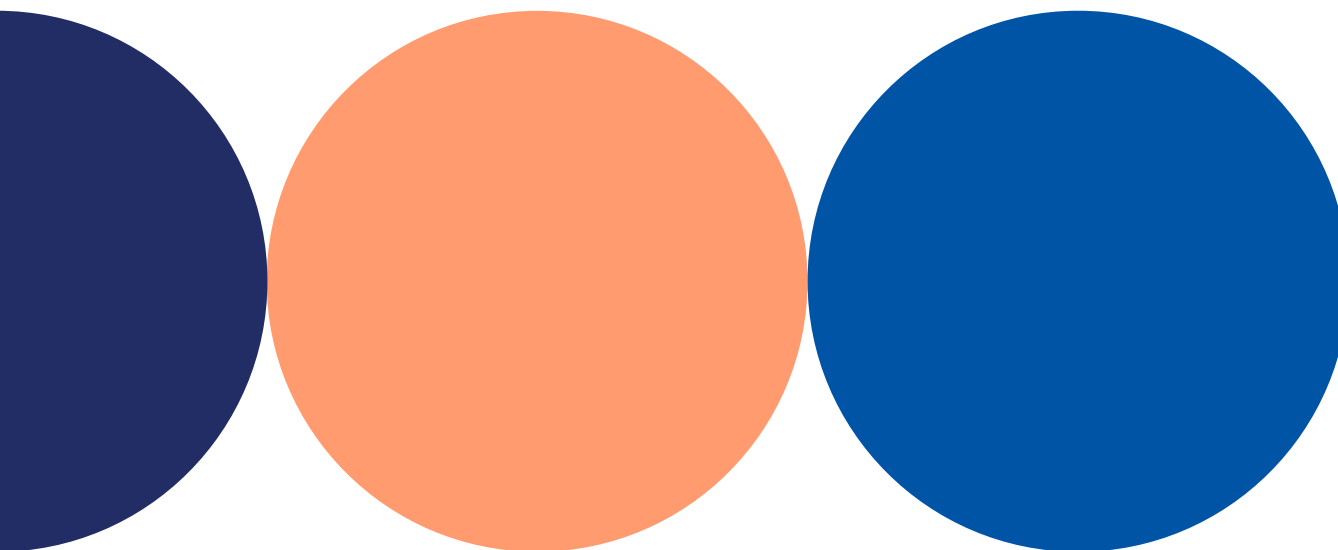
- Un lien par rapport à la gestion écoresponsable devrait être établi entre les services de la Ville. Ces différents services disposent pour la plupart de matériel roulant, et la cible de réduction des GES est commune. Coordonner les efforts et les actions entre les services (environnement, approvisionnement et gestion de contrats, immeubles, parcs et espaces publics, travaux publics), effectuer une gestion de la politique écoresponsable centralisée ainsi qu'intégrer une reddition de comptes permettraient d'atteindre les objectifs.

Il est tout de même à noter qu'au moment de la rédaction de la présente politique, des actions qui vont dans le sens des observations relevées ont déjà été enclenchées. En effet, les actions suivantes sont appliquées, ou en voie de l'être :

- Les démarches pour l'acquisition d'un logiciel de télémétrie pour faire une meilleure analyse des besoins en équipements
- L'introduction des indicateurs de performance et des tableaux de bord pour le suivi des opérations
- L'organisation d'ateliers de type Kaizen pour améliorer nos processus lors des différentes étapes du cycle de vie des véhicules, telles que l'acquisition, la mise en service et la disposition

- La mise en place d'un comité qui ferait le lien entre les services de la Ville
- Analyse des équipements actuels de la Ville afin de confirmer la cible de réduction des GES.
- L'implication du Service des communications pour accompagner le plan de gestion du changement des ressources humaines visant la participation des services à la réalisation de la politique et atteinte de la cible de réduction de GES.

Après avoir effectué le bilan de la politique précédente et relevé les points à améliorer dans la gestion actuelle de la flotte, de nouveaux objectifs et orientations ont été définis.



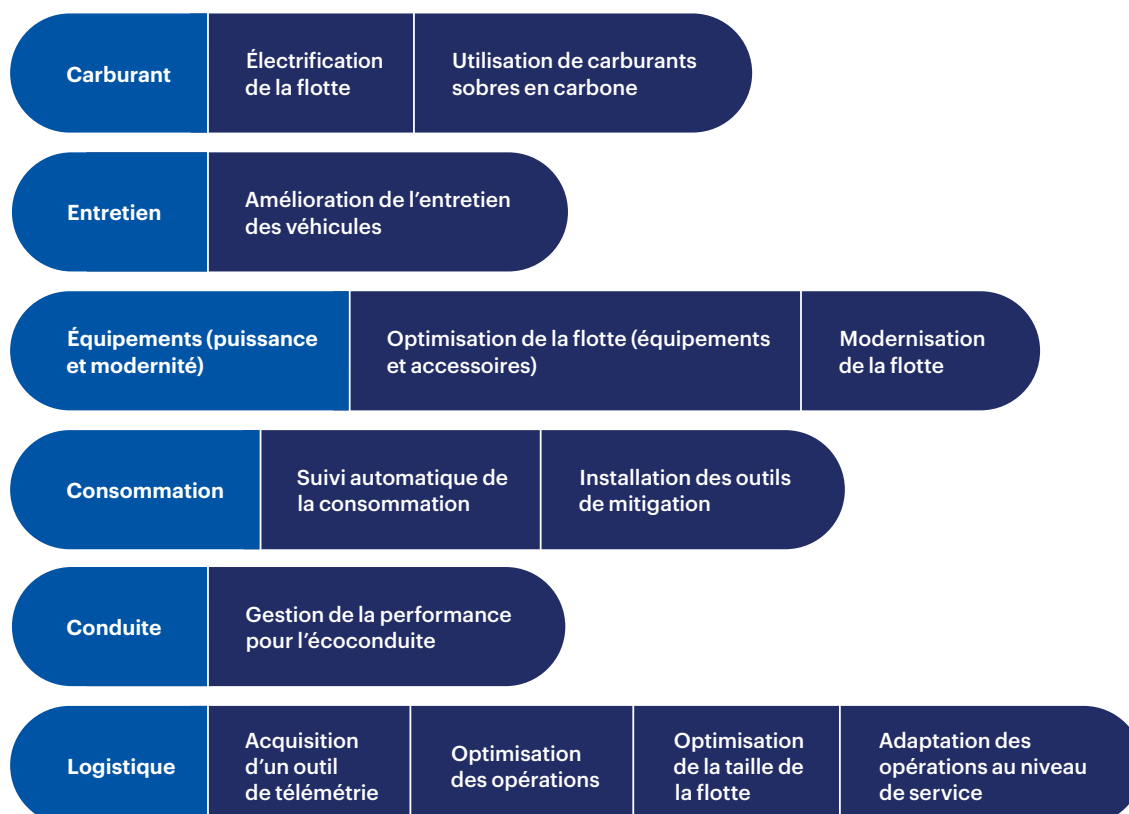
Définition des nouveaux objectifs et orientations

4

Le virage vert force l'évolution des technologies, des façons de faire et des politiques gouvernementales. Pour cette raison, notre politique doit également s'adapter, s'ajuster et revoir ses objectifs et ses orientations en conséquence. Cette nouvelle itération de la politique vise principalement à :

- Confirmer la cible de réduction de 20% de ses émissions de GES d'ici 2035, par rapport aux émissions de 2018, à la suite de l'analyse des équipements actuels de la Ville et en fonction des cibles gouvernementales
- Établir un plan d'action et définir un échéancier pour les différentes actions avec des responsables attitrés. Ce plan sera présenté au sein de cette politique et servirait de canevas pour l'atteinte de la cible de réduction des GES. Un outil développé au sein de la Ville sera utilisé pour effectuer une reddition de comptes et s'assurer d'une progression des actions du plan
- En suivant l'évolution du plan d'action, la Ville veut se donner la possibilité de réviser la cible.

Le plan d'action établi se décline en six nouvelles orientations et douze sous-orientations qui permettent de couvrir la majorité des possibilités pour la gestion écoresponsable de la flotte de la Ville.



Le carburant

Les émissions de GES sont directement liées au carburant consommé. Cette orientation se concentre sur le type de carburant et d'énergie utilisés par les équipements. Il s'agit ici d'accélérer l'électrification de la flotte et de favoriser l'utilisation de carburants sobres en carbone.

L'entretien

Un véhicule mal entretenu peut consommer jusqu'à 15% plus de carburant, et donc produire plus d'émissions polluantes². Améliorer l'entretien des véhicules devient un enjeu important dans l'optique de réduction des GES.

Les équipements

Dans cette orientation, il est question d'optimiser la flotte en matière d'accessoires. En effet, l'utilisation des accessoires et composantes qui sont adaptés aux véhicules, comme le type de moteur ou de pneus, permet de réduire la consommation de carburant. Cette orientation se penche aussi sur la modernisation de la flotte par des technologies récentes, notamment les carburateurs et autres systèmes des véhicules qui permettent une émission moindre de GES.

La consommation

En plus du type de carburant, la quantité utilisée participe grandement à l'émission de GES. Ainsi, mettre en place un contrôle de la consommation permettrait de réduire les émissions. Cette orientation vise donc un suivi plus prononcé de la consommation de carburant à travers les équipements de la Ville, et l'installation d'outils de mitigation. Ces derniers limiteront la consommation, surtout lors des périodes de fonctionnement au ralenti qui peuvent provoquer jusqu'à 20% de plus en consommation de carburant, selon le Centre national du transport avancé³. Limiter cette pratique représente alors des gains considérables pour l'atteinte de la cible de la Ville.

La conduite

L'équipement consomme du carburant et émet des GES, mais la façon dont l'équipement est conduit contribue également aux émissions en question. Par conséquent, cette orientation pousserait la Ville à promouvoir des notions d'écoconduite, surtout avec une gestion de la performance, qui est considérée plus bénéfique en termes de réduction des GES, que de la sensibilisation ou de formations simples⁴.

La logistique

Cette orientation vise un changement réel dans les façons de faire, afin d'effectuer une véritable transition énergétique. Toutefois, c'est également celle pour laquelle les actions peuvent être plus difficiles à implanter, car elles nécessitent des changements de culture. Il s'agit ici de l'utilisation d'un outil de télémétrie et de l'optimisation de la taille de la flotte aux opérations. Par exemple, il serait préférable d'avoir moins de véhicules, mais avec un kilométrage moins variable pour réduire notre empreinte carbone. Les opérations pourraient aussi être optimisées en réduisant le nombre de kilomètres parcourus collectivement et en adaptant les opérations selon les besoins des citoyens.



2. <https://www.aqlpa.com/enjeux-et-reflexions/inspection-et-entretien-des-vehicules>

3. <https://www.municipaliteefficace.ca/54-efficacite-energetique-ges-la-marche-au-ralenti.html>

4. ECPAR, ADEME 2012, fiches actions : Transport de marchandises

Rôles et responsabilités

5

Les employés doivent :

- Prendre connaissance de la présente politique et la respecter
- S'impliquer pour la réalisation de la politique en étant partie prenante à travers les services concernés

Les gestionnaires doivent :

- Veiller à l'application et au respect de la présente politique
- S'assurer que la présente politique soit connue par tous les employés sous leur responsabilité

La direction générale et les directions des services doivent :

- S'assurer de fournir le soutien requis autant en ressources humaines, matérielles et financières aux gestionnaires dans l'application de la présente politique

La division GVE du Service des travaux publics doit :

- Accompagner les gestionnaires dans l'application de la politique
- Effectuer la mise à jour de la politique pour les différentes itérations
- Mettre en place un comité qui fait le lien entre les services pour s'assurer de la participation de tous dans l'implantation de la politique
- Assurer le suivi du plan d'action de la politique avec une reddition de comptes annuelle

Le Service des communications doit :

- Effectuer la diffusion de la politique
- Mettre en place une stratégie de communication qui permet une compréhension des enjeux et l'implication des employés dans l'implantation de la politique

Le plan d'action défini pour la politique détaille les responsables des actions à entreprendre. Toutefois, certaines actions ont un impact important dans l'atteinte des objectifs de cette politique. À cet effet, les responsabilités associées sont relevées ici pour mettre l'accent sur leur importance :

Le Service des ressources humaines doit :

- Mettre en place un plan de gestion de changements pour différentes actions de la politique et s'assurer d'une meilleure implantation

Le Service des immeubles, parcs et espaces publics doit :

- Effectuer le plan d'installation des bornes électriques
- Faire le lien avec la politique d'installation des bornes qui sera rédigée au sein de ce service

Le Service de l'innovation et des technologies doit :

- Effectuer l'acquisition d'un système de télémétrie et assurer son implantation au sein des différents services pour une gestion de flotte efficace

